

ARRÊTÉ

Service : Prévention et tranquillité publique 2023

Références : P.L.C. – N.M

N° 404 - 2023

**Objet : PROROGATION DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT –
FERMETURE DE VOIE – RUE DES BOUVREUILS - JUSQU'AU 15 SEPTEMBRE 2023.**

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté n°304-2023 en date du 15 juin 2023 ;

**Considérant la demande de l'entreprise CHARIER, qui souhaite réaliser la réfection de la structure de
chaussée, le changement de bordure et la réfection de trottoir, la création de quai de
bus, rue des Bouvreuils ;**

Considérant que les travaux ne seront pas achevés à la date prévue du 25 aout 2023 ;

arrête

**Article unique : Les dispositions de l'arrêté n°304-2023 en date du 15 juin 2023, sont prorogées
jusqu'au 15 septembre 2023.**



À Couëron, le **17 AOUT 2023**

Carole Grelaud
Maire



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du **17/08/2023** au **17/10/2023**